

Permanence de l'Architecte des Bâtiments de France

Le mercredi 28 août 2024

Permanence de l'Architecte des Bâtiments de France



Boisemont étant classé site patrimoniale remarquable (SPR), toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessite l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Pour faciliter l'instruction des demandes, la commune a mis en place une permanence avec **Monsieur Aba-Perea, l'ABF** en charge de notre commune, de façon régulière.

La prochaine permanence aura lieu **le mercredi 28 août** en mairie.

Sont concernées, les personnes ayant déjà déposé une demande et voulant "défendre" leur dossier, mais surtout les personnes ayant un projet et désirant avoir l'avis de l'ABF avant de déposer une demande

Infos pratiques

Inscription préalable obligatoire au secrétariat de mairie.

Attribution d'un créneau de 30 minutes entre 14h et 17h.

Pour les nouveaux projets merci de préparer des documents photographiques, voir des plans permettant de bien appréhender le projet.

Pour les projets en cours d'instruction, merci de fournir au minimum le numéro de la demande, et de se munir de tous les documents utiles à la compréhension du projet.

Liens utiles

[Rôle et missions des architectes des Bâtiments de France](#)